BESANÇON
VILLE D'ART & D'HISTOIRE

FOCUS
BESANÇON
AU XVIIIe SIÈCLE



ADMINISTRER LA VILLE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

BIBLIOGRAPHIE

Jacques BARTHELEMY [et al.], *Des Intendants du Roi aux Préfets de la République : L'hôtel de la Préfecture de Franche-Comté,* Besançon, éd. du Sekoya, 2008.

Claude-Isabelle BRELOT, *Besançon révolutionnaire, Paris, Les Belles Lettres*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1966, vol. 77, p. 169-170.

Colette BROSSAULT, *Les intendants de Franche-Comté,* 1674-1790, Paris, La boutique de l'histoire, 1999.

Pierre CHAUVE (dir.), Maurice GRESSET, Roland BOIS [*et al.*], *Vauban à Besançon et en Franche-Comté*, Les cahiers de la Renaissance du Vieux Besançon, n°8, Besançon, Néo-Typo, 2007.

Pierre CHAUVE (dir.), P*lans et vues de Besançon. Implantation et évolution de la ville jusqu'à la Révolution*, Les Cahiers de la renaissance du Vieux Besançon, Besançon, Renaissance du Vieux Besançon, n°6, 2004.

Lionel ESTAVOYER, *Besançon au Siècle des Lumières : évocation d'une capitale provinciale à travers ses réalisations artistiques et monumentales,* Besançon, Cêtre, 1977.

Claude FOHLEN (dir.), *Histoire de Besançon, 2, De la conquête française à nos jours*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1964-1965.

Maurice GRESSET, *Le Monde judiciaire à Besançon : de la conquête par Louis XIV à la révolution française (1674-1789),* Lille, Université Lille III, thèse, 1975.

Charlotte LEBLANC, « Besançon ville libre du Saint-Empire à l'Espagne, 1477-1678 », *Besançon. Notice générale II, La formation de l'espace urbain des origines à nos jours,* Collection Atlas historique des villes de France, Bordeaux, Ausonius éditions, à paraître.

Daniel RABREAU, « Le projet de place royale de C.-J.-A. Bertrand (1770) à Besançon », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1972, p. 295-324.

Yohan RIMAUD (dir.), *Le beau siècle : la vie artistique à Besançon de la Conquête à la Révolution (1674-1791)*, Besançon, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Paris, In Fine, 2022

Christiane ROUSSEL, *Besançon et ses demeures,* Lieux dits, 2013.

1ère de couverture : Nicolas Nicole, Plan du premier étage et des chambres pour le Bailliage et le Présidial (détail), plume, encre et lavis. Archives départementales du Doubs

TABLE DES MATIÈRES

BESANÇON AU SIÈCLE DES LUMIÈRES 5

Louis XIV en Franche-comté 5

1668, première conquête 5
1674, deuxième conquête 6

La ville s'ouvre à la modernité 8

Bisontines et Bisontins 8
Bannières, banlieue, bailliage… 10

Besançon religieux 12

L'INTENDANT ET LE GOUVERNEUR 15

L'intendant 15

Un œil sur toute la province 15
Une demeure pour l'intendant 16
Nouvelle intendance, nouveau quartier 18

Gouverner la Franche-Comté 20

PARLEMENT ET PARLEMENTAIRES 22

De Dole à Besançon 22

Piloris, potences et échafauds 23

Un parlement cabochard 24

Siéger en grande pompe 27

LE POUVOIR MUNICIPAL 30

Les élections à Besançon sous l'Ancien Régime 30

D'un système démocratique enviable… 30
… à une oligarchie municipale 31

les archives municipales, un fonds précieux pour l'historien 32

L'hôtel de ville du Moyen Âge à la Révolution 34

RÉVOLUTION ! 38


LA PAIX CONCLVE À AIX LA CHAPELLE
1668.

BESANÇON AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Rattachée à la France par le traité de Nimègue en 1678, le roi Louis XIV choisit Besançon comme capitale de la Franche-Comté, à la place de Dole. Les cartes de l'organisation administrative et juridique de la ville sont rebattues par cette nouvelle situation qui voit l'arrivée d'institutions telles que le Parlement, l'Intendance et le gouvernement militaire. Le roi affirme ses possessions, la ville voit le pouvoir de ses institutions diminuer (gouvernement et maison commune). Le système, séculaire, d'élection annuelle par les citoyens des quatorze co-gouverneurs et vingt-huit notables disparaît.

LOUIS XIV EN FRANCHE-COMTÉ

Fière de son autonomie communale, la ville reste, jusqu'à la conquête, une enclave au sein de la Franche-Comté, appelée aussi le Comté de Bourgogne. La province, entité géographique et politique née au XI[e] siècle, est située entre Saône et Jura, constituant de fait un enjeu territorial dans les rivalités centenaires entre le royaume de France et le Saint-Empire romain germanique. Politiquement, Besançon est tournée vers l'Empire, puis très brièvement vers l'Espagne mais, culturellement, elle regarde la France dont elle a toujours usé de la langue.

1668, première conquête

En 1665, la mort du roi Philippe IV d'Espagne réveille les envies de conquête de Louis XIV. Le Roi-Soleil réclame au titre d'héritage — et de dot — de son épouse Marie-Thérèse, fille aînée du souverain espagnol, un ensemble de territoires et de places fortes situés stratégiquement au nord et à l'est du royaume de France (Brabant, Luxembourg, Anvers, Namur, Franche-Comté, etc.). C'est le prétexte sur lequel il s'appuie pour déclarer ce que l'on appelle « la guerre de Dévolution » au printemps 1667. Les armées françaises conquièrent la province très rapidement, au terme de quelques semaines de batailles et de sièges. Besançon est assiégée le 6 février 1668 au soir. Deux jours plus tard, à 8 heures du matin, la ville capitule. La porte d'Arènes s'ouvre devant l'armée du Grand Condé.

Monnaie d'échange pour le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), la Franche-Comté est finalement rendue aux Espagnols au profit de places fortes du nord (Lille, Tournai, Douai, Armentières, etc.). Cette paix met fin à la guerre de Dévolution. Le 9 juin 1668, les troupes françaises quittent Besançon qui n'a été occupée que quelques mois.

Charles Le Brun, La paix conclue à Aix-la-Chapelle, 1668, camaïeu imitant un bas-relief de bronze sur fond d'or (3[e] partie intermédiaire) du plafond de la galerie des glaces, huile sur toile marouflée, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.

Le traité est figuré ici de manière allégorique et biaisée. Le lion abattu au pied de Louis XIV figure l'Espagne vaincue. En réalité, elle n'est pas totalement perdante, car elle conserve la Franche-Comté et Besançon, même si elle doit abandonner les villes de Flandre (Lille, Tournai, Furnes, etc.), représentées par la figure de droite que la main paternelle du roi accueille dans le giron français.

1674, deuxième conquête

À la suite de cette première conquête française, la Franche-Comté est très affaiblie militairement et politiquement. Les châteaux et fortifications sont rasés, les munitions saisies. Les relations avec l'Espagne changent et se durcissent. Le Parlement de Dole, accusé d'avoir cédé trop rapidement aux Français, est dissous et remplacé par une cour de justice installée à Besançon.

En 1674, alors que l'Europe est secouée par la Guerre de Hollande, le Roi-Soleil marche une seconde fois sur la Franche-Comté. Assiégée le 24 avril par l'armée du duc d'Enghien, Besançon résiste presque un mois à l'un des plus longs sièges de son histoire. Le 23 mai à 16 heures, Louis XIV, désormais maître de la ville, assiste à la messe à la cathédrale Saint-Jean. L'annexion définitive de la Franche-Comté est ratifiée lors du traité de Nimègue (17 septembre 1678) qui signe aussi la fin de la Guerre de Hollande.

Après la conquête, l'assimilation de la ville — mais aussi plus largement de la province — à la France passe par l'introduction forcée de l'administration propre au royaume de Louis XIV. La ville perd alors ses libertés communales, mais devient capitale de la province. Parlement, université et intendance s'y installent, modifiant profondément son visage au cours du XVIII^{e} siècle, alors que Vauban remodèle entièrement les défenses de la ville pour en faire « l'une des meilleures places [fortes] de l'Europe ».



Charles Le Brun, La Franche-Comté conquise pour la seconde fois en 1674, modello pour la peinture du plafond de la galerie des Glaces, huile sur toile Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon

Tandis qu'Hercule et Athéna finissent de chasser les ennemis du Roi-Soleil, ce dernier, cuirassé et casqué, tend sa main gauche pacificatrice vers les villes comtoises conquises et implorantes représentées par des femmes et identifiées par leur blason : on reconnaît Besançon, Dole et Vesoul, en plus d'un blason difficile à déchiffrer. Cette allégorie rappelle qu'un territoire ne peut être conquis que lorsque les villes importantes sont tombées.



Vue de la citadelle de Besançon, vers 1730, lavis d'encre de Chine sur papier, Bibliothèque municipale de Besançon

LA VILLE S'OUVRE À LA MODERNITÉ

Si Besançon conserve l'allure d'une ville de taille moyenne jusqu'à la Révolution, elle s'ouvre à la modernité au cours du XVIII[e] siècle. L'arrivée des nouvelles administrations et l'installation des militaires augmentent considérablement le nombre d'habitants. En 1687-88, la ville compte 14 209 habitants alors qu'un siècle plus tard, on estime que les Bisontins sont 27 000 à 28 000, militaires compris.

Avec l'établissement du Parlement, la population rassemble une bonne part de personnes évoluant dans le monde du droit (conseillers au Parlement, avocats, etc.), de la riche bourgeoisie, de la noblesse, mais également de l'université. La ville se pare de nouvelles constructions (hôtels particuliers, maisons, immeubles à loyers, etc.) correspondant au goût et aux moyens de cette nouvelle élite. Le visage de la ville se modifie, les habitations se densifient tandis que les clos et les vergers des abbayes Saint-Paul et Saint-Vincent laissent peu à peu la place à de nouvelles infrastructures. La bannière de Chamars se transforme avec l'érection de l'hôpital Saint-Jacques, de l'intendance et de la salle de Comédie, le percement de nouvelles rues et l'aménagement de promenades. On affiche en lettres peintes ou gravées, le nom des rues, que l'on éclaire au moyen d'un nouveau système d'éclairage, la lanterne à réverbère, dont le modèle vient de Paris.

La ville se montre sensible à l'esprit des Lumières et apprécie l'émulation intellectuelle. C'est dans ce climat que sont fondées l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts en 1752, et quatre ans plus tard la première école de peinture et de sculpture de la ville.

Bisontines et Bisontins

Devenue capitale de la province, la ville attire de nouvelles catégories sociales et de nouveaux métiers tout au long du siècle. Fonctionnaires, magistrats et robins suivent le Parlement établi à partir de 1676 dans la bannière Saint-Pierre. Globalement, le XVIII[e] siècle profite à la bourgeoisie et à la noblesse qui occupent des positions judiciaires ou religieuses privilégiées. Le clergé représente environ un vingtième de la population. La plupart des Bisontins sont éduqués — un enseignement le plus souvent délivré par le clergé — puisqu'on estime que 90 à 95 % de la population masculine sait lire, pour 50 à 60 % des femmes.

Forte de ses fortifications repensées par l'ingénieur Vauban, Besançon devient une ville de garnison. 4500 militaires prennent leur quartier dans les différentes casernes, construites à l'est de la ville et non loin de la Porte d'Arènes. Quatre régiments sont présents en ville : Piémont infanterie, Royal artillerie, Metz artillerie et Dauphin cavalerie. La population s'habitue à ce nouveau voisinage avec lequel les relations sont quelquefois tumultueuses.

Jusqu'en 1791, les métiers sont régis par le système des corporations, dont les statuts ont été publiés par la municipalité en 1689. Un peu plus de la moitié des Bisontins travaillent dans ce que l'on appellerait aujourd'hui « le secteur secondaire », c'est-à-dire à la transformation de matières premières (alimentation, artisanat, industrie du bois, du textile et du papier, métallurgie, construction, etc.). La population vigneronne, si nombreuse avant la conquête, recule progressivement au cours du siècle. Établis dans les bannières de Battant et d'Arènes, les vignerons et les agriculteurs sont au moins 3000 à la fin des années 1730, puis entre 2000 et 2500 à la fin du siècle, soit 10 % de la population.



Melchior Wyrsch, Jean Antoine Marchand, vigneron, 1782, huile sur toile, collection du musée du Temps

Le vigneron Marchand est ici représenté à l'âge canonique de 106 ans, exceptionnel au XVIII[e] siècle. Un homme du peuple vivant humblement n'aurait pu l'atteindre et en effet, ce vigneron paraît relativement aisé avec sa chemise, sa veste et son foulard.

Originaire de Suisse, Wyrsch s'installe plusieurs années à Besançon où il co-fonde avec Breton l'école de peinture et de sculpture de la ville. Pendant son séjour bisontin, il peint de nombreux portraits de la bonne société.

Bannières, banlieue, bailliage…

Sous l'Ancien Régime, plusieurs découpages administratifs, judiciaires et religieux régissent, administrent et organisent la vie religieuse et civile de la ville. Bannières, banlieue, bailliage, paroisses… Certains de ces découpages territoriaux disparaissent en 1790 lors de la création des communes.

Depuis 1290, le territoire intra-muros de Besançon est divisé administrativement en sept bannières qui perdurent après la conquête. Celles-ci servent par exemple pour la levée de l'impôt et pour les requêtes en voirie. Les bannières de Saint-Pierre, Saint-Quentin, du Bourg et de Chamars occupent le centre-ville, celles d'Arènes, de Charmont et de Battant sont situées Outre-Pont.

Par-delà la Boucle s'étend la « banlieue ». Délimitée par des bornes, elle occupe quelques 10000 hectares placés sous l'autorité communale. Chaque lieu-dit est rattaché à une bannière du centre. Au sud, la ville détient le bois d'Aglans, les villages de Beure, Arguel, La Vèze, Morre, à l'est les villages de Montfaucon et de Bregille, au nord la forêt de Chailluz, à l'ouest Saint-Ferjeux, Pirey et Pouilley. Les bois de Planoise et Valentin appartiennent aussi à la ville. Cette banlieue, essentiellement occupée par des fermes, des champs, des bois et des pâturages est un poumon économique pour Besançon.

L'intégration de Besançon à la province après la conquête et le transfert du Parlement en 1676 nécessitent de créer une circonscription judiciaire dotée d'un tribunal que l'on appelle un bailliage. Le bailliage de Besançon a le pouvoir de juger tous les procès sur le territoire de la ville et, autour d'elle, de cent villages.

L'ancien bailliage de Besançon recouvrait un territoire couvrant environ 1/6e du département actuel du Doubs. Il était loin d'être le plus vaste de la province, mais son épicentre bisontin en faisait sans doute l'un des plus peuplés.

Carte des bannières de Besançon, d'après un fonds de carte de 1837

La ville est divisée en sept bannières, à l'exclusion de la cité épiscopale et du clos de l'abbaye Saint-Paul.

1| Saint-Quentin, la première dans l'ordre hiérarchique puisqu'elle concentre l'essentiel de la population, des nobles, religieux et bourgeois

2| Saint-Pierre, bannière administrative avec le Parlement et l'Hôtel de ville

3| Chamars, bannière occupée par l'immense clos monastique des Bénédictins de Saint-Vincent, elle se développe au XVIIIe siècle pour devenir une zone administrative et résidentielle huppée

4| Le Bourg, ou Maisel, comportant des halles, boucheries, hôpitaux et monastères

5| Battant, bannière très peuplée, notamment de vignerons

6| Charmont

7| Arènes

Ces deux dernières bannières sont les plus pauvres et les plus populaires de la ville avec Battant.


Battant
Charmont
Le Bourg
Saint-Pierre
Arènes
Chamars
Saint-Quentin
N
0
250
500
750
1 000 m

BESANÇON RELIGIEUX

Si la ferveur religieuse bisontine ne se dément à la suite de la conquête, l'annexion à la France retire à l'archevêque, si puissant autrefois, ses pouvoirs ne relevant pas de la sphère religieuse. Désormais nommé par le roi, alors qu'il était auparavant élu par le chapitre métropolitain, il ne peut se consacrer qu'à ses fonctions religieuses. La ville, émaillée de chapelles, d'églises et de vastes dépendances religieuses comme celles des abbayes Saint-Paul et Saint-Vincent, appartient au diocèse de Besançon, dont l'église-mère est la cathédrale Saint-Jean.

Plusieurs archevêques marquent le siècle. Parmi eux, trois membres de la famille Grammont : Antoine-Pierre Ier et ses neveux, François-Joseph et Antoine Pierre II.

Archevêque bâtisseur, Antoine-Pierre Ier (épiscopat de 1662-1698) s'attèle à la création d'un séminaire pour la formation des prêtres, sillonne son diocèse, participe à la construction de l'hôpital Saint-Jacques et à l'établissement de missions diocésaines, etc.

Le clergé séculier se répartit la ville en sept paroisses dans lesquelles s'inscrivent les pratiques religieuses et sociales des Bisontins. L'arrivée de nouveaux habitants et la vivacité de certaines confréries, comme celles de La Croix, dynamisent la construction religieuse. Nombreuses sont les églises construites ou rénovées à partir des années 1720 à l'instar de Saint-Maurice, Saint-Pierre et Saint-Antoine, du clocher de la cathédrale Saint-Jean ou de la chapelle Notre-Dame du Refuge.



Carte des églises paroissiales de la ville, fond de carte de 1786, gravure sur cuivre, Bibliothèque municipale de Besançon : 1| Sainte-Madeleine ; 2|Saint-Pierre ; 3| Saint-Jean-Baptiste ; 4| Saint-Maurice ; 5| Saint-Paul, dans laquelle est transférée la petite paroisse de Saint-Donat dont l'église est démolie en 1778 ; 6| Saint-Marcellin ; 7| Notre-Dame de Jussa-Moutier

Les limites exactes des paroisses bisontines ne sont pas connues. Les numéros sont placés ici sur les églises formant le siège de chaque paroisse. Presque toutes existent encore aujourd'hui, à l'exception des églises de Jussa-Moutier et de Saint-Jean-Baptiste.



Pierre de Loisy, Antoine-Pierre Ier de Grammont, 1660-1670, estampe, Bibliothèque municipale de Besançon

Dans ce portrait gravé, le prélat porte le surplis, la croix pectorale et la calotte, attributs de sa charge épiscopale. La simplicité de la composition, en buste, est adaptée à un haut dignitaire de l'Église catholique triomphante. Celui-ci montre ainsi ses qualités de douceur et de pondération, rehaussées par l'éclat pénétrant du regard. Le graveur et orfèvre Pierre de Loisy, bien connu à Besançon, a pu prendre pour modèle le portrait gravé du cardinal de Mazarin par Robert Nanteuil (1653).



Johann Melchior Wyrsch, Portrait de Charles-André de Lacoré, vers 1779, huile sur toile, Kunstmuseum de Lucerne

Lacoré est sans doute l'intendant le plus célèbre de Franche-Comté, notamment à cause de la construction de l'hôtel de l'intendance, actuelle préfecture du Doubs. Il est ici figuré d'un air affable et souriant.



Johann Melchior Wyrsch, Portrait de Marie de Lacoré, vers 1779, huile sur toile, Kunstmuseum de Lucerne

Marie Guyon de Frémont épouse Lacoré en 1757. Lorsqu'elle s'installe avec lui à Besançon, elle crée son salon, très couru des gens du monde de la capitale franc-comtoise. Elle-même musicienne et férue de musique, elle finance des concerts au palais Granvelle. Spirituelle et charmante, elle se fit apprécier des Bisontins.

L'INTENDANT ET LE GOUVERNEUR

Après la conquête française, la Franche-Comté découvre le pouvoir royal qui exerce son autorité sur la province jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, soit pendant 115 ans. Les nouvelles administrations prennent place dans une région habituée à une relative autonomie vis-à-vis de son autorité de tutelle, en particulier à Besançon. Très centralisé, le pouvoir royal est représenté par deux personnages dont le rôle est de garantir l'ordre et de faire appliquer les décisions du roi : l'intendant et le gouverneur.

L'INTENDANT

Ces commissaires départis, comme on les appelle quelquefois, assurent l'administration du royaume dans chaque province et assoient l'autorité du souverain. Personnage puissant, l'intendant bénéficie de pouvoirs étendus afin de faire respecter l'ordre du roi en matière de police, de justice et de finance. À ce titre, il a la lourde responsabilité de fixer, répartir et percevoir l'impôt, d'assurer la subsistance alimentaire des habitants de la province, de contrôler l'application des ordonnances qui régissent le commerce extérieur, de valider ou invalider l'élection des magistrats municipaux, de prévoir les grands travaux à financer… Dans le domaine policier, il garantit la bonne entente entre la population et les garnisons et doit veiller à la sécurité publique. Ce haut fonctionnaire juriste et formé à la magistrature peut siéger comme maître des requêtes au conseil d'État; il préside au tribunal et contrôle les officiers de justice de sa province.

Enfin, en Franche-Comté, l'intendant cumule une responsabilité supplémentaire : celle de garantir les vivres des troupes et des travaux de fortifications.

Un œil sur toute la province

Par ses multiples fonctions, l'intendant touche à des domaines divers nécessitant l'aide de nombreux collaborateurs, tant pour des tâches administratives à Besançon, que sur le terrain à travers la Comté. S'il est difficile de déterminer précisément le nombre d'agents œuvrant à ses côtés, l'intendant étoffe son équipe au fil du siècle, s'entourant notamment de juristes. À titre d'exemple, en 1780, Charles-André de Lacoré (1720 – 1784) est appuyé par quatre secrétaires principaux, une trentaine de commis de bureau et autant de subdélégués. Ces derniers, recrutés au sein de familles comtoises de juristes et d'administrateurs, sont à la tête de bureaux répartis dans toute la province. Ils jouent un rôle de collecte et de diffusion de l'information dans les différents bailliages au plus proche des communautés et des habitants. À ce noyau administratif s'ajoutent des services satellites comme les Ponts-et-Chaussées et la Ferme générale.

Une demeure pour l'intendant

L'intendant a l'obligation de résider en permanence dans la province qu'il administre. S'il s'absente, c'est seulement à la condition d'avoir obtenu préalablement un congé spécial du roi. À la suite de la conquête, l'intendance se fixe naturellement à Besançon, capitale de la province, où se succèdent dix-neuf de ces hauts-fonctionnaires, entre 1674 et la suppression de la fonction à la Révolution. La plupart d'entre eux séjournent en Comté dix ans ou moins. La première période entre 1674 et 1734, assez instable, voit passer neuf commissaires départis ne demeurant à Besançon pas plus de quelques mois ou années. À partir de Charles Deschiens de La Neuville (1667 – 1737), qui lui-même se fixe seize ans à Besançon, la situation évolue. Avant de faire bâtir l'important bâtiment au bout de l'actuelle rue de la Préfecture, les intendants investissent différentes résidences. De l'hôtel de Montmartin en 1682 (12 rue de l'Orme de Chamars), à celui de la Balme (14 Grande-rue) entre 1718 et 1777, les intendants occupent quatre logements successifs dont l'aménagement laisse à désirer, ne reflétant pas le prestige de la fonction.

Carte de Besançon, XVII^e^ siècle,
extraite de l'Histoire de la Franche-Comté de Bourgogne et en particulier de la cité royale de Besançon,
Léopold Prost et Pierre-François Barberot,
Bibliothèque municipale de Besançon

Cette vue de Besançon a été réalisée à une date inconnue mais avant la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. L'église Saint-Étienne est toujours sur le mont qui porte son nom et les fortifications médiévales enceignent toujours la boucle et Battant. Une attention particulière est portée aux monuments vénérables, notamment de l'Antiquité : les restes d'un temple sur le mont Saint-Étienne et la Porte noire.

1| « Chez monsieur d'Orchamps », Rue des Granges, entre 1675 et 1682

2| Hôtel de Montmartin, 12 rue de l'Orme de Chamars, en 1682

3| Maison du maire Alphonse Maistre, rue Saint-Vincent, entre 1684 et 1702

4| Hôtel d'Emskerque, 44 Grande Rue, entre 1702 et 1718

5| Hôtel de La Balme, 14 Grande Rue, entre 1718 et 1777


BESANÇON VILLE IMPERIALE LIBRE
CAPITALE DES SEQVANOIS
1
2
3
4
5
LE DOVX
RVE DES ARESNES
RVE DES PRETRES
RVE DE VIGNIER
RVE DE SAICHOT
GRAND CHAMPONT
PETIT CHAMPON
GR BABANT
PETIT BABANT

Nouvelle intendance, nouveau quartier

À son arrivée en 1761, Charles-André de Lacoré emménage à l'hôtel de Balme où loge l'intendant depuis une cinquantaine d'années. Dynamique et visionnaire, Lacoré impulse de nombreux projets pour moderniser la province et réaménager sa capitale. C'est ainsi qu'à partir de l'hiver 1770-1771, la construction d'une nouvelle intendance s'engage, avec la participation de la Municipalité, soucieuse des embellissements de la ville. Le choix du terrain se porte sur l'ouest de la Boucle, dans la bannière Chamars, jusque-là peu lotie malgré le percement récent de la rue Neuve – actuelle rue Nodier (1739). Le projet de l'intendance s'insère dans un vaste projet urbanistique. Une salle de comédie, deux promenades (Chamars et Granvelle), une nouvelle rue de traverse (l'actuelle rue de la Préfecture) sont aménagées afin de rendre attrayant ce quartier jugé alors trop lointain et excentré.

Après avoir consulté Henri Frignet, ingénieur en chef des États de Franche-Comté, l'intendant se tourne vers l'architecte Victor Louis (1731 – 1800) qui dresse les plans d'un hôtel particulier entre cour et jardin dont le plan permet de faire cohabiter espaces publics et privés, de manière distincte et hiérarchisée. Passé par l'Académie royale, Victor Louis y avait décroché le Grand prix d'architecture en 1755 qui lui avait permis de séjourner à la Villa Mancini à Rome, entre 1756 et 1759. À son retour en France, il avait été invité à Varsovie à la demande de Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne, pour participer à la reconstruction du château royal. Actif à Bordeaux où il construit le théâtre au moment de l'érection de l'intendance bisontine, Victor Louis fait parvenir ses plans à Nicolas Nicole qui supervise le chantier sur place.

Représentant du « retour à l'antique » en architecture, Victor Louis utilise la forme de l'arc de triomphe pour le portail donnant sur la rue, et celle du temple grec à colonnes ioniques cannelées et à fronton triangulaire pour l'entrée dans la cour. À l'arrière se déploie un imposant avant-corps central en forme de rotonde tourné vers le jardin, solution adoptée pour les hôtels d'intendance construits à cette période. Achevée en 1777, la nouvelle intendance est occupée par Lacoré dès l'été.



Nicolas Nicole (d'après Victor Louis ?), Élévation de la façade du côté de l'entrée de l'hôtel de l'Intendance de Franche-Comté, vers 1770, plume, lavé d'encre de Chine, Bibliothèque municipale de Besançon



**Jean Alexis Cornu, L'intendance de Besançon prise de Chamars,
gravure en couleur par L. J. Mondhare, 1786, Bibliothèque municipale de Besançon**

Le bâtiment actuel de la préfecture n'a guère changé depuis que Cornu a gravé cette vue, puisque les façades et la rotonde se dressent toujours devant le jardin. Le point de vue a quant à été lui irrémédiablement bouleversé car la porte de Chamars qui sert de cadre architectural n'existe plus. Il s'agissait d'une porte percée dans le rempart de Vauban qui menait de la promenade Chamars au centre-ville.

GOUVERNER LA FRANCHE-COMTÉ

Nommé par le roi, le gouverneur incarne l'autorité royale. C'est lui qui se trouve à la tête de la province. Par ses attributions militaires, il est chargé notamment de maintenir l'ordre et d'assurer la défense de la Franche-Comté. Dans une ville de garnisons comme Besançon où séjournent environ 4 500 militaires, le gouverneur est le plus puissant représentant du souverain. Si le gouverneur est un acteur incontournable, il est rappelé, par le roi, à Versailles et contraint de quitter la province dès 1689.

Depuis la conquête, le gouverneur demeure officiellement le représentant du roi en province mais son rôle s'affaiblit peu à peu au profit du commandant en chef, plus présent et plus actif. Souvent absent, le gouverneur devient marginal dans la gestion provinciale, tandis que les ordonnances restreignent encore ses prérogatives. Son prestige subsiste, mais sa fonction évolue : il ne représente plus réellement le roi dans la province ; il incarne plutôt la province auprès du souverain.

À partir de 1689 et tout au long du XVIII[e] siècle, les gouverneurs de la Franche-Comté sont ainsi absents de leur gouvernement. Leur présence symbolique est néanmoins entretenue grâce à l'hôtel du gouvernement, installé au palais Granvelle. Ce logement, indispensable à la capitale provinciale, impose toutefois une charge financière importante à la Ville, qui doit l'entretenir, ce qui provoque parfois de vives tensions entre le gouverneur et le Magistrat municipal. La municipalité qui assume le coût de la location, jugé exorbitant (2000 livres en 1683), achète finalement la demeure au comte de la Baume-Saint-Amour en 1712.

Parmi les cinq gouverneurs qui se succèdent à la Révolution, certains ont marqué l'histoire de la ville, à l'image du Maréchal de Tallard (1704-1728) et de son fils le duc d'Hostun (1728-1755). Le premier cède la jouissance de son jardin à la ville pour la transformer en promenade en 1728 et offre une chambre du palais à la nouvelle Académie de musique, alors que le second participe à fonder l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts en 1752.



Nicolas Arnoult, Jacques Henry de Durfort, duc de Duras, début du XVIII[e] siècle, gravure, Bibliothèque municipale de Besançon

Jacques Henry de Durfort, duc de Duras, est gouverneur de Franche-Comté de 1674 à 1704, c'est-à-dire au début de la période française. Contrairement à la charge d'intendant, celle de gouverneur est destinée prioritairement à de vieilles familles nobles servant militairement le roi. C'est le cas des ducs de Duras qui donnent trois gouverneurs à la province.



Vue du quai d'aval de la rive gauche du Doubs et du pont Battant. Vue prise depuis Canot, avant 1776, aquarelle, Bibliothèque municipale de Besançon

PARLEMENT ET PARLEMENTAIRES

Après le gouverneur et l'intendant, représentant le pouvoir royal, le Parlement est la troisième institution administrant la province. Auparavant installé à Dole et doté de pouvoirs plus étendus du fait de l'autonomie relative de la province, le Parlement est transféré à Besançon par Louis XIV en 1676. Logé dans le deuxième corps de bâtiment de l'hôtel de ville, le Parlement, trop à l'étroit dans un premier temps, bénéficie d'un réaménagement au milieu du siècle. C'est dans les quatre chambres d'audiences que sont jugées les affaires émanant de toute la province. Comme bien d'autres parlements de France, celui de Besançon s'oppose à certaines réformes souhaitées par le pouvoir royal, provoquant à plusieurs reprises la colère du roi et l'exil de plusieurs parlementaires.

DE DOLE À BESANÇON

Véritable organe de gouvernement, le Parlement établi à Dole avant la conquête est une cour de justice autant qu'un conseil politique œuvrant étroitement avec le gouverneur pour administrer la Franche-Comté. Sa puissance s'explique par la relative autonomie du Comté de Bourgogne. La première conquête française marque sa chute en 1668. Compromis par sa politique de capitulation, le puissant organe est d'abord suspendu par le duc d'Arenberg — nouveau gouverneur espagnol — avant d'être brièvement rétabli par le Roi-Soleil en 1674, jusqu'à son transfert définitif à Besançon, le 22 août 1676.

Jusqu'à la conquête du Comté, en tant que ville libre, Besançon jouit d'une situation particulière puisqu'elle échappe à la juridiction du Parlement dolois. La ville concentre alors une multitude de juridictions dont les plus importantes sont la Régalie, qui dépend de l'archevêque, les justices de la Vicomté et de la Mairie, exercées par le vicomte et les magistrats municipaux.

La conquête rebat les cartes de cette organisation. S'il conserve des attributions administratives, le nouveau Parlement n'a plus les mêmes pouvoirs après l'annexion française. Désormais, son rôle est avant tout judiciaire, en tant que cour souveraine, et sa principale mission est d'adapter l'ancien droit comtois au nouveau droit français. Politiquement, il bénéficie du pouvoir de « remontrances » - c'est-à-dire qu'il peut contester les édits et les lettres patentes émanant du pouvoir royal avant leur enregistrement. Usant souvent de sa prérogative le Parlement bisontin s'érige comme défenseur des libertés comtoises, en s'opposant à plusieurs reprises aux décisions du roi au cours du siècle.

Dans une volonté de simplification et d'harmonisation avec le reste du royaume, le roi supprime certaines juridictions, dont la Régalie. La justice n'est dorénavant plus exercée par l'Église, il s'agit d'une affaire d'État. C'est le parlement qui chapeaute toute l'organisation judiciaire de la nouvelle province française, y compris Besançon.

Sous le Parlement se développent, territorialement et administrativement, toute une série de juridictions. Cinq présidiaux se partagent la Franche-Comté (Besançon, Vesoul, Gray, Salins, Lons-le-Saunier). Sous ces cinq présidiaux, la province compte treize bailliages royaux. Ainsi, le présidial de Besançon comprend les bailliages de Besançon, d'Ornans et de Baume-les-Dames. Le bailliage de Besançon, nouvellement créé, englobe les Cent villages autour de la ville. Pour la justice municipale, les affaires sont jugées en première instance par le tribunal de la Mairie et celui de la Vicomté. En plus de ces juridictions, le Parlement coiffe la justice consulaire (tribunal de commerce), la grande maîtrise des Eaux et Forêts, la justice de la maréchaussée et la justice de la monnaie.

En 1692, pressé par des contraintes financières induites par sa politique belliqueuse, Louis XIV introduit la vénalité des charges dans le Comté de Bourgogne, à l'instar du reste du royaume. Déjà nombreux dès l'installation du Parlement à Besançon, le nombre d'offices augmente à la suite de cette décision. Les offices désormais payants permettent d'abonder le Trésor royal et de renflouer les caisses, le roi multiplie donc les juridictions et les charges. Jusqu'aux années 1705, la Franche-Comté connaît plusieurs grandes vagues de création de nouveaux offices.

Premier président, présidents à mortier, conseillers, greffiers, huissiers, commis, procureurs, avocats et notaires sont quelques-uns des métiers rencontrés dans les archives du Parlement (conservées aux Archives départementales du Doubs). En tout, ce sont environ cinq cents personnes qui exercent dans le monde judiciaire à Besançon.

Piloris, potences et échafauds

Les crimes et délits sont diversement punis en fonction de la gravité du méfait. Le pilori, surtout mentionné durant les XV^{e} et XVI^{e} siècles, est une peine au cours de laquelle le condamné, attaché, est exposé publiquement à la foule, pendant quelques heures. Il ne sert pas pour les peines capitales mais pour des faits mineurs (vols, blasphèmes et injures) qui sont souvent dénoncés dans un texte suspendu au cou du condamné. Les archives mentionnent au moins deux piloris à Besançon. L'un sur la place Saint-Pierre, au XV^{e} siècle puis de nouveau après la Révolution, l'autre sur la place dite « du Pilori » à Battant, non loin de l'église Sainte-Madeleine. Ce dernier semble avoir été utilisé jusqu'au XVII^{e} siècle. Échafauds et potences sont dressés pour les exécutions capitales sur les différentes places de la ville, et particulièrement en face de l'hôtel de ville. C'est sur cette même place que la guillotine est installée pendant la Révolution.



Anonyme, Portrait de Pierre-Etienne Bourgeois, marquis de Boynes, 1780-1782, huile sur toile, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon

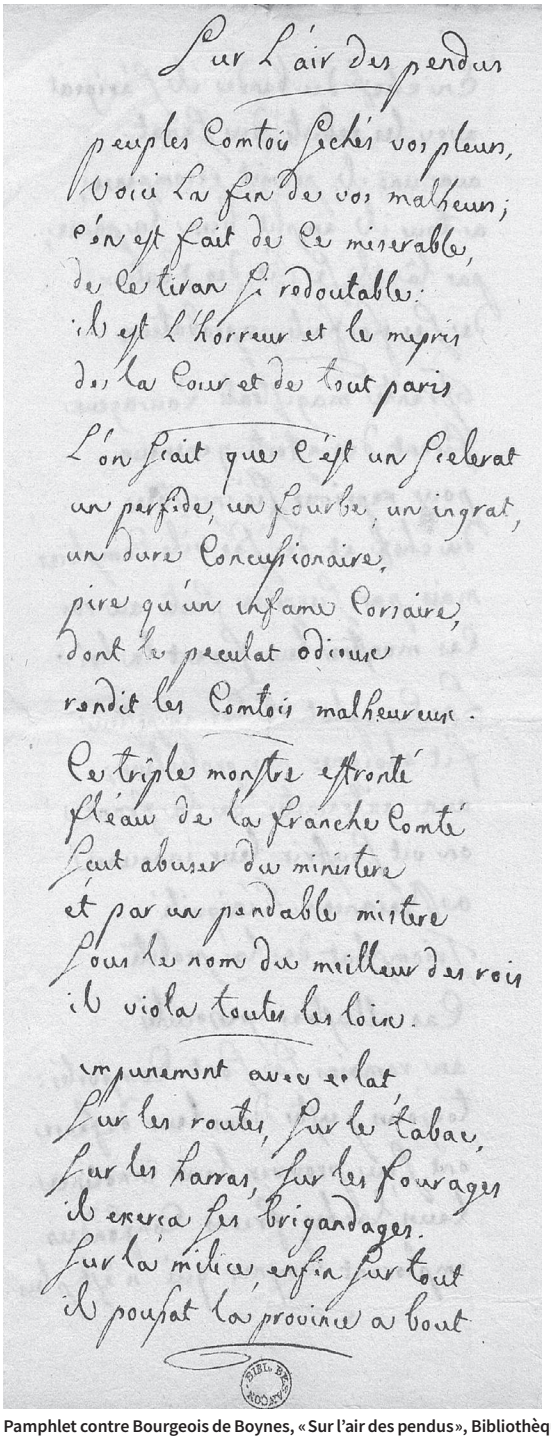
Intendant de Franche-Comté de 1754 à 1761. Très apprécié de Louis XV, il prend une part active à son Grand Conseil. Dix ans plus tard, il participe à l'ambitieux projet de réforme des parlements porté par le ministre René Nicolas de Maupeou, qui vise à saper les nombreux soulèvements parlementaires que la France connaît.

UN PARLEMENT CABOCHARD

En 1715, le régent Philippe d'Orléans rend aux parlements leurs droits de remontrances, confisqués par Louis XIV en 1667. De nouveau dotés de cette prérogative, les parlementaires français en usent souvent, s'opposant aux projets de réformes — notamment financières — prévues par les ministres. À Besançon, le Parlement se fait le défenseur des immunités et privilèges de la province. Il traverse plusieurs crises politiques assez graves dont les conséquences vont jusqu'à l'exil des membres frondeurs. Leurs actes de résistance contre le pouvoir royal, en faveur des Comtois, leur doit une grande popularité, en particulier auprès des Bisontins. La crise la plus longue et importante débute en 1757 lorsque les parlementaires refusent l'enregistrement d'un nouvel impôt. Après l'exil de huit d'entre eux, le conflit s'intensifie lors de la nomination à la tête du parlement, comme premier président, de l'intransigeant intendant Bourgeois de Boynes. Peu apprécié des Bisontins, malgré ses qualités de brillant administrateur, ce dernier tente vainement de faire passer les réformes en force.

En janvier 1759, trente parlementaires réfractaires à ses injonctions sont condamnés au « Grand exil » aux quatre coins du royaume. Cible de violents pamphlets, Bourgeois de Boynes démissionne finalement en 1761 et quitte la province pour devenir conseiller d'État, puis ministre.

La démission de Bourgeois de Boynes sonne le retour des exilés dans la liesse populaire. Les délibérations municipales témoignent des réjouissances commandées pour fêter le départ de l'intendant-président honni. Le magistrat municipal fait illuminer la fontaine de l'hôtel de ville par des lampions dès les six heures du soir, « de la façon la plus galante que M. M. les commissaires de l'hôtel pourront l'imaginer ». Une fontaine de vin de deux muids est offerte au peuple en lieu et place de la fontaine de l'hôtel de ville. Timbales et trompettes résonnent au clocher de Saint-Pierre pour y annoncer la joie publique par des fanfares et on tire même un feu d'artifice !



Sur l'air des pendus

peuples comtois séchés vos pleurs,
Voici la fin de vos malheurs ;
c'en est fait de ce misérable,
de ce tiran si redoutable.
il est l'horreur et le mepris
de la Cour et de tout paris

L'on scait que c'est un scelerat
un perfide, un fourbe, un ingrat,
un dure Concussionaire,
pire qu'un infame Corsaire,
dont le peculat odieux
rendit les Comtois malheureux.

Ce triple monstre effronté
fléau de la franche Comté
sait abuser du ministere
et par un pendable mistere
sous le nom du meilleur des rois
il viola toutes les loix.

impunement avec eclat
sur les routes, sur le tabac,
sur les harras, sur les fourages
il exerca ses brigandages.
sur la milice, enfin sur tout
il poussat la province a bout

Sur l'air des pendus

Peuples comtois séchés vos pleurs
Voici la fin de vos malheurs ;
C'en est fait de ce misérable,
De ce tirant si redoutable
Il est l'horreur et le mépris
De la cour et de tout Paris

L'on scait que c'est un scélérat
Un perfide, un fourbe, un ingrat
Un dure concussionaire,
Pire qu'un infame corsaire
Dont le peculat odieux
Rendit les comtois malheureux

Ce triple monstre effronté
Fléau de la Franche-Comté
Sait abuser du ministère
Et par un pendable mistère
Sous le nom du meilleur des rois
Il viola toutes les lois

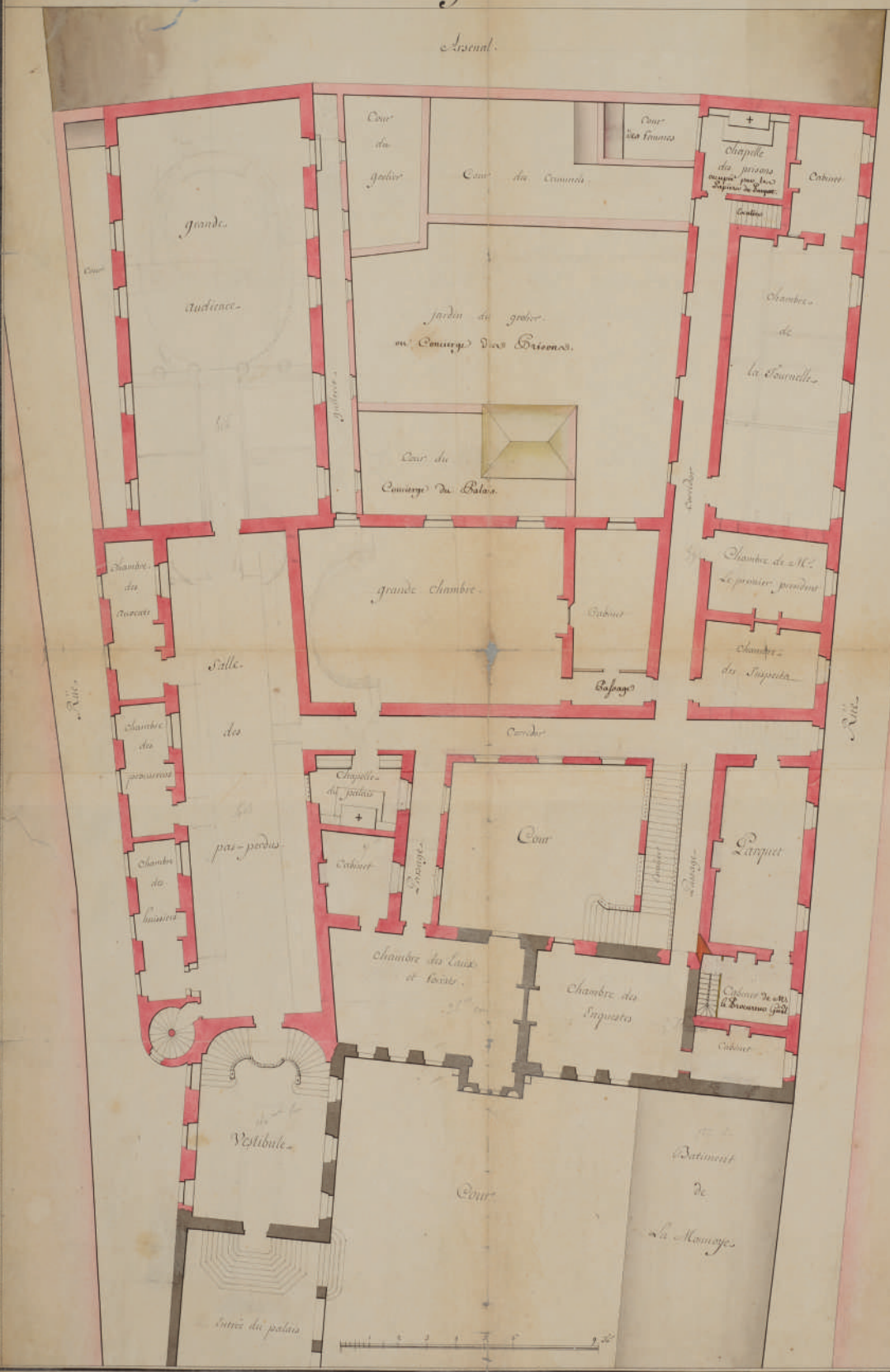
Impunément avec éclat
Sur les routes, sur le tabac
Sur les harras, sur les fourages
Il exerca ses brigandages.
Sur la milice, enfin sur tout
Il poussat la province à bout

Pamphlet contre Bourgeois de Boynes, « Sur l'air des pendus », Bibliothèque municipale de Besançon

Au XVIII[e] siècle, la pratique de la goguette fait fureur en France. On prend un air à la mode, tiré d'un opéra ou écrit par un chansonnier et on y plaque de nouvelles paroles. « L'air des pendus » serait à l'origine une chanson commençant par « Or écoutez, petits et grands », publiée dans le recueil d'airs, ***Le théâtre de la foire***, paru en 1721. Pendant plus de 30 ans, cet air connaît de nombreuses réadaptations.

ARCHIVES DU DOUBS

Plan de l'Etage du Palais



SIÉGER EN GRANDE POMPE

En 1676, le Parlement investit les locaux occupés par le magistrat municipal dans le deuxième corps de bâtiment de l'hôtel de ville. Construit à partir de 1582 d'après les dessins du menuisier Hugues Sambin (v. 1520 – 1601), ce bâtiment possède l'une des plus remarquables façades renaissantes de la région. Polychrome (en pierre calcaire dite de Chailluz et pierre marbrière de Sampans), elle est animée de frontons curvilignes et triangulaires alternés. Mascarons anthropomorphes et têtes de lion accompagnent deux des quatre vertus cardinales.

La Justice, aveuglée par un bandeau et armée d'une épée, portait également une balance, qui a disparu. La Force, quant à elle, soutient une colonne. Toutes deux ont été sculptées par Gédéon Coillot en 1586-87. Initialement relié au premier corps de bâtiment de l'hôtel de ville, le bâtiment accueille, jusqu'à la conquête, la justice de la Vicomté et de la Mairie.

Dès son installation, les parlementaires se plaignent de l'état de délabrement du bâtiment et dénoncent son exiguïté, si bien qu'autour de 1700, on envisage d'importants travaux de réaménagements. Ces derniers sont nécessaires pour accueillir les nombreux officiers de justice, toutes les juridictions, les archives et les prisons. L'intendant Charles Deschiens de la Neuville commande à l'architecte Jean-Pierre Galezot (1686-1742) les plans d'un nouveau parlement. Afin de financer le projet fort coûteux et sans cesse repoussé pour cette raison la province est taxée d'une imposition spéciale à partir de 1730, pour quatre ans.

C'est finalement entre 1734 et 1746 que les travaux sont menés sur les plans de Galezot, repris par Jean Querret (1703-1788), nouvel architecte missionné par l'intendant Barthélémy de Vanolles. Pendant ce laps de temps, les parlementaires exercent dans une partie du palais Granvelle dont le gouverneur, leur laisse la jouissance. Les travaux consistent surtout en la construction de trois nouvelles chambres d'audience, élevées sur les jardins de la Ville donnant à l'arrière du bâtiment.

À l'issue du réaménagement, le bâtiment contient, au rez-de-chaussée, les cellules et les cachots, le logement du gardien, la salle d'interrogatoire et celle de torture. Le premier étage accueille l'administration (greffes et archives) et les quatre chambres d'audiences. La Grand'Chambre accueille les affaires les plus importantes, qu'elles soient civiles et criminelles. La chambre des enquêtes héberge les affaires jugées sur pièces écrites, sans débat, ni plaidoirie. Dans la chambre des requêtes, les parlementaires statuent sur les requêtes adressées au roi, et enfin, c'est dans la chambre de la tournelle qu'ont lieu les procès criminels. L'appellation de tournelle tient au fait que les magistrats des deux premières chambres y siègent à tour de rôle.

Nicolas Nicole (1702-1784), Plan du premier étage et des chambres que Messieurs du présidial et bailliage occupent présentement, plume, encre et lavis, Archives départementales du Doubs

Du bâtiment du parlement, il reste aujourd'hui essentiellement la partie du XVI^{e} siècle construite par Hugues Sambin, ici figurée en gris avec les chambres des Eaux et forêts et des Enquêtes, ainsi que la Grand' Chambre. Le bâtiment a été très modifié à la fin du XIX^{e} siècle par Alfred Ducat.



La Grand'chambre ou chambre des audiences solennelles est la plus majestueuse de l'édifice par ses dimensions imposantes (25 mètres de long pour plus de 12 mètres sous plafond). Sous l'Ancien Régime, le décorum est renforcé par la multitude des robes pourpres des parlementaires. Éclairée par dix grandes baies, la chambre a conservé ses boiseries de style rocaille en chêne, datant de l'aménagement du XVIII[e] siècle. Au centre, face à l'entrée, un bas-relief figure le Roi-Soleil remettant à la Franche-Comté vaincue le privilège de la justice et le symbole de la paix. Trophées, attributs de la justice et des arts décorent les autres panneaux sculptés. Censée pouvoir accueillir le roi à tout moment, la salle est pourvue d'un trône et majestueusement décorée de tapisseries. Ces dernières sont détruites à la Révolution lors de l'autodafé ordonné le 20 prairial an II (8 juin 1794).

L'édifice subit de lourdes transformations au cours du XIX[e] siècle, menées par Alfred Ducat (1827 – 1898). L'architecte perce la rue Hugues Sambin, séparant définitivement les corps de bâtiment de l'hôtel de ville et du palais de justice, et fait élever les deux pavillons encadrant la façade du XVI[e] siècle. Une cour est aménagée à l'intérieur du bâtiment, monumentalisée par un large escalier à double révolution.



Boiseries de la Grand'chambre du Parlement, vue de l'entrée et vue du fond de la salle

L'entrée de la chambre des audiences solennelles est surmontée d'un fronton triangulaire coiffé de cornes d'abondance d'où s'échappent des guirlandes de fruits et de fleurs. Au-dessus, le livre de la loi et les attributs du bon gouvernement accompagnent des branches de laurier et de chêne, symboles de la paix et de la victoire. Deux anges, portant un cartouche décoré des armes de France, couronnent le tout. Les panneaux sculptés sont rythmés de chutes d'armes et de coquilles, parmi d'autres motifs rocaille.

LE POUVOIR MUNICIPAL

Jusqu'en 1668, Besançon jouit d'une situation privilégiée. Ville libre, elle relève directement de l'empereur, puis du roi d'Espagne — entre 1654 et 1674 —, et fonctionne avec ses institutions, son gouvernement et sa maison commune. Elle n'est pas soumise à la juridiction du Parlement dolois. Cette petite « république » est dirigée par quatorze co-gouverneurs, soit deux représentants par bannière, et vingt-huit notables, qui sont élus chaque année par les citoyens de la ville.

La réorganisation administrative impulsée par Louis XIV à la suite de la conquête met fin à cette période de libertés communales. Le système électif change, les attributions du Magistrat municipal sont réduites.

LES ÉLECTIONS À BESANÇON SOUS L'ANCIEN RÉGIME

D'un système démocratique enviable…

Avant la conquête, ce sont les gouverneurs et les notables qui régissent la ville. De la défense de la cité aux questions de salubrité, de maintien de l'ordre ou de moralité publique, le Magistrat municipal administre la ville, légifère, rend la justice, prélève les taxes et les impôts, etc. L'assemblée siège trois fois par semaine le matin, et l'après-midi selon les besoins : les lundis pour régler les affaires de police, les mercredis pour régler celles de justice et les vendredis pour statuer sur les questions économiques.

Chaque 24 juin au matin, une assemblée générale des citoyens se réunit pour nommer vingt-cinq à soixante personnes pour chaque bannière, que l'on appelle les procureurs ou syndics. Ces derniers élisent ensuite, à bulletin secret, quatre « honorables personnages » ou notable par bannière, c'est-à-dire vingt-huit au total.

L'après-midi de la même journée, ces Vingt-huit désignent parmi eux un président et proposent, chacun, le nom de deux personnes qu'il souhaite voir au gouvernement.

Quelques jours après, ils procèdent au dépouillement des votes. Ce sont les quatorze premiers en nombre de voix qui accèdent au titre de « gouverneur », soit deux pour chaque bannière. Chaque co-gouverneur occupe ensuite la présidence durant une semaine. Les Vingt-huit, quant à eux, contrôlent les décisions des co-gouverneurs et détiennent le pouvoir de renouveler totalement le magistrat en période de trouble.

Malgré ce système électif, relativement démocratique, certaines familles — bisontines depuis plusieurs générations, quasiment toutes nobles et aisées — accaparent les charges municipales.

… à une oligarchie municipale

Le 26 août 1676, Louis XIV, par lettres patentes, bouleverse profondément cette organisation. La ville perd son autonomie et son pouvoir communal, en même temps que le droit d'élire son magistrat. Les nouvelles institutions (parlement, intendant et gouverneur) absorbent la plupart des anciennes attributions de la commune. Les gouverneurs et les notables sont remplacés par un conseil composé de trois échevins et seize conseillers, ayant à leur tête un maire, en qualité de vicomte-mayeur. Le maire, également lieutenant de police, exerce la « mairie », c'est-à-dire la justice municipale de première instance, pour des affaires diverses allant du civil au criminel. Le Magistrat ne juge plus souverainement et en dernier ressort puisque les appels sont portés au bailliage et au Parlement.

Les élections sont soumises au contrôle de l'intendant. À partir du 31 décembre 1676, pour chaque fin d'année, vingt notables sont tirés au sort parmi les plus anciennes familles bisontines et deux le sont parmi les conseillers du Parlement. Ce sont eux qui désignent ensuite le conseil municipal pour l'année.

En août 1692, une nouvelle décision de Versailles vient contredire cette organisation. Le roi instaure en Franche-Comté la vénalité des charges de maires et d'assesseurs, c'est-à-dire l'achat des fonctions municipales, à l'image du reste du royaume. Les offices, payés par les membres en place de la Municipalité, deviennent leur propriété, leur permettant de rester au Magistrat tant qu'ils le souhaitent. Cette vénalité des charges conditionne de fait l'oligarchie, les élections n'étant plus qu'une redistribution des sièges. Lorsqu'un membre du gouvernement meurt en charge, sa famille est remboursée par le successeur — approuvé par l'intendant — de la somme que le magistrat décédé a versée au roi.

Le visage social du Magistrat se modifie avec ce nouveau système. Les vignerons, qui constituaient au XVI^{e} siècle une sorte de contrepouvoir, sont remplacés par les marchands, les avocats et les militaires. Désormais, la majorité des élus est noble.

LES ARCHIVES MUNICIPALES, UN FONDS PRÉCIEUX POUR L'HISTORIEN

Pour étudier l'histoire municipale, l'historien dispose de nombreux fonds archivistiques sur lesquels s'appuyer. Si les archives nationales et départementales possèdent des documents sur Besançon, c'est aux archives municipales (rue de la Bibliothèque) qu'est conservé le précieux fonds des registres de délibérations municipales, depuis l'obtention des libertés municipales en 1290. Les registres sont rédigés en français, et ce depuis le premier registre conservé. Seule la page de garde comporte la mention suivante en latin « Sit nomen Domini benedictum. Initium sapientiae timor Domini », « Que le nom du Seigneur soit béni. Le début de la sagesse est la crainte du Seigneur ». Par contraste, les archives des communautés religieuses restent pour la plupart écrites en latin jusqu'à la Révolution.

Les archives municipales renferment d'autres fonds permettant de documenter la ville, à l'instar des registres de comptes municipaux de 1388 à 1790 mentionnant toutes les recettes et dépenses de la commune.

En outre, un important ensemble de dessins et de plans permet d'avoir connaissance des demandes d'autorisations de modifications de façades validées ou non par l'architecte-voyer de la Ville entre la fin du XVII^{e} siècle et 1790. C'est ce que l'on appelle les « requêtes en voierie ».

Retrouvez l'ensemble
des registres numérisés
sur le site **mémoirevive.fr**



Gaston Coindre d'après Jean Alexis Cornu, Démolition de l'église Saint-Pierre, 1899, Bibliothèque municipale de Besançon



Gaston Coindre d'après Jean Alexis Cornu, Démolition de l'église Saint-Pierre, 1899, Bibliothèque municipale de Besançon

Pour illustrer son édition de Mon vieux Besançon, Gaston Coindre copie deux gouaches peintes en 1782 par Jean Alexis Cornu, aujourd'hui conservées en collection particulière.

L'HÔTEL DE VILLE DU MOYEN ÂGE À LA RÉVOLUTION

À partir de 1290, dotée d'un statut de ville libre d'empire, la commune bisontine acquiert progressivement une autonomie politique et des responsabilités de plus en plus variées sur des domaines très étendus. Au fil de l'accroissement des compétences, le Magistrat ressent la nécessité de se réunir dans un « hôtel consistorial » à la hauteur de sa puissance. Après avoir occupé plusieurs maisons en ville, c'est aux alentours de 1393 que la Commune s'installe dans un hôtel de ville logé sur la place Saint-Pierre.

Entre le XIVe et le XVIe siècle, la Ville fait l'acquisition de plusieurs terrains afin d'ériger une tour « devant l'ostel commun » entre les années 1430 et 1470, puis de faire bâtir une nouvelle maison commune. Le chantier, dirigé par Richard Maire († 1585), architecte ayant œuvré pour la famille Granvelle, s'échelonne entre 1568 et 1573. L'hôtel de ville arbore une façade à la mode du XVIe siècle, ornée de puissants bossages rythmés par les couleurs de la pierre calcaire de Besançon. Jusqu'à la Révolution, la niche flanquant l'entrée est décorée d'une statue en bronze de l'empereur Charles Quint. Celle-ci est fondue, en même temps que les cloches de la ville, en 1792.

Avant la conquête, l'hôtel de ville représente la puissance communale, hébergeant tous les symboles du pouvoir : les sceaux, le trésor, les archives, l'atelier monétaire, etc. La place Saint-Pierre est un lieu de rassemblement privilégié pour la population qui s'y réunit lors des élections, des événements importants et pour assister à la sentence des condamnés sur le « pilory » ou sur l'échafaud.

Après la conquête, la place nécessite de nouveaux aménagements à la hauteur du statut de capitale de province de la ville, de l'accroissement de la population et du besoin d'espace qui en découle. Tout au long du siècle, les architectes et artistes de la ville imaginent de faire usage de la place Saint-Pierre pour glorifier le pouvoir royal.



Pierre Marnotte, Reconstitution de la fontaine de la façade de l'Hôtel de Ville, 1874, dessin, Bibliothèque municipale de Besançon

De la fontaine dessinée par Lulier au milieu du XVIe siècle, on ne connaît aucune vue avant la fatale destruction de 1792, si ce n'est une mince silhouette dessinée par Jean Alexis Cornu en 1782. C'est probablement sur elle que Pierre Marnotte, architecte de la ville au début du XIXe siècle, s'est basé pour sa restitution. L'aigle à deux têtes est l'emblème du Saint-Empire romain germanique.



Claude Joseph Alexandre Bertrand, Vue en perspective de la Place Saint-Pierre, 1778, Bibliothèque municipale de Besançon

Cette vue projette la place Saint-Pierre dans l'aspect définitif qu'elle n'a jamais connu. Le chantier de l'église, long et difficile, est un cauchemar pour son architecte, Bertrand, qui finit par en renier la paternité. Les façades du côté nord de la place n'ont jamais été réalisées à cause de la Révolution. Elles auraient dû être le miroir parfait des façades sud, tout juste achevées en 1789.

Dès 1685, l'intendant incite les édiles bisontins à honorer le souverain d'une statue. Si le projet n'aboutit pas, la proposition réapparaît plusieurs fois au cours du siècle. Lors du concours organisé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts en 1769-70 qui interroge les candidats sur « les embellissements dont la ville de Besançon est susceptible », l'un d'entre eux imagine un vaste programme de place royale, inspiré de précédents français comme Metz, Nancy et Bordeaux. Totalement repensée, la place imaginée par le candidat bénéficie d'une ordonnance de façades régulière et d'un espace plus ample, grâce à la destruction de la vieille église Saint-Pierre et à la reconstruction de la façade du « palais municipal ». Selon les exemples parisiens de la place Dauphine ou de la place des Vosges, il imagine de placer une statue de Louis XV au centre.

Le projet n'est pas réalisé dans un premier temps. C'est l'architecte Alexandre Bertrand (1734 – 1797) qui donne à la place l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui, en menant la reconstruction de l'église Saint-Pierre (1782-1786) et l'élévation des façades sud de la place entre 1787 et 1789. L'autre côté ne fut jamais réalisé en raison des événements révolutionnaires.



Anonyme, Projet pour un nouvel hôtel de ville, feuille extraite du manuscrit du concours de l'Académie de 1769-70, encre sur papier, Bibliothèque municipale de Besançon

Selon le projet du candidat anonyme, la place Saint-Pierre devait être complètement reconstruite de manière régulière. L'austère hôtel de ville du XVI[e] siècle devait laisser place à une élégante façade inspirée de l'architecture parisienne contemporaine. Au centre de la façade, le balcon est un attribut essentiel de ces édifices communaux pour que les édiles s'adressent à la foule.



Anonyme, Projet de statue du roi Louis XV, feuille extraite du manuscrit du concours de l'Académie de 1769-70, encre sur papier, Bibliothèque municipale de Besançon

Le même anonyme propose un agencement complet de place royale avec en point d'orgue la statue du souverain au centre, en bronze sur un socle de marbre. Selon le goût du XVIII[e] siècle, Louis XV aurait été entouré d'allégories : aux quatre coins, des figures de la Franche-Comté, de la Valeur et la Clémence, de laJustice, et de la Force ; et des reliefs célébrants l'alliance de la province à la France et la floraison des arts et des lettres.

RÉVOLUTION !

Si Besançon suit avec intérêt les événements révolutionnaires parisiens, la ville reste très modérée pendant toute la période. Peu de destructions sont à déplorer, et quoique les contre-révolutionnaires soient nombreux, la répression n'est pas marquée par les sanglants épisodes qui entachent ailleurs le Doubs.

Alors que l'intégration de la Comté a profité à Besançon par l'installation du gouvernement de la province, de l'intendance, de l'Université et du Parlement, la Révolution est perçue par les contemporains comme la fin d'un âge d'or de la cité, car toutes ces institutions sont supprimées entre 1790 et 1793, de même que l'Académie et l'école de dessin. Dépourvue de ses élites intellectuelles et économiques, la cité devenue de médiocre importance ne retrouve de sa superbe qu'au début du XIX^{e} siècle.

Le mouvement révolutionnaire débute à Besançon dès 1787, sur fond de crise économique, d'opposition parlementaire aux réformes royales et de difficultés d'approvisionnement en blé. Des États provinciaux sont réunis sans succès en novembre et décembre 1788 pour trouver des compromis. Les 30 et 31 mars 1789, une « révolte des blés » pousse les Bisontins affamés à piller des boulangeries et magasins de blé. Les cahiers de doléance de 1789 se font l'écho du regret, entretenu depuis presque un siècle, du vieux particularisme de la ville libre impériale.

Les événements parisiens du 14 juillet 1789 atteignent la capitale comtoise dès le lendemain. Des mesures sont immédiatement mises en place, comme un nouveau conseil municipal, qui se réunit quotidiennement pour régler les affaires de la cité. Comme dans toute la France, un nouveau corps municipal est élu en vertu du décret du 14 décembre 1789.

Le découpage administratif de la ville est légèrement revu, puisque les sept bannières deviennent autant de « sections », avec l'adjonction de l'ancien clos abbatial de Saint-Paul.

Cette réorganisation administrative, opérée tout en douceur, annonce de plus complètes transformations de l'ancienne province et de la ville, que les Bisontins de toutes classes ont ressenties comme une ruine de l'autonomie et du prestige passés.

La création des départements en 1790 supprime d'office l'ancienne Franche-Comté. L'intendant doit se retirer. À la tête du Doubs, Besançon devient selon les officiers municipaux « le simple chef-lieu du département le plus chétif, le moins fertile, le moins peuplé » de l'ancienne province.

Compromis avec la noblesse avant la Révolution, le Parlement est déjà largement discrédité et ses membres ont pour partie fui vers la Suisse dès les premiers remous révolutionnaires. Si sa suppression s'opère sans heurt, Besançon se voit privée d'une cour de justice d'importance et doit se contenter seulement des institutions judiciaires propres aux départements. Le tribunal criminel a alors comme président Antoine-Melchior Nodier (1738-1808), le père de Charles Nodier.

Les parlementaires constituaient une classe de lettrés qui, avec l'Université et l'école de peinture et de sculpture (supprimées en 1793), faisaient de Besançon une petite capitale intellectuelle et artistique. À partir de la Révolution, l'enseignement n'est plus représenté à Besançon que par le collège, continuateur républicain du prestigieux collège de Jésuites (actuel collège Victor Hugo). Or, les changements intervenus pendant la Révolution dégradent la situation, au point que les élèves se font aussi rares que les bons professeurs.

En 1790, la Constitution civile du clergé reconfigure le nouveau diocèse de Besançon aux limites du département du Doubs. La ville constitue tout de même le centre d'un « arrondissement métropolitain » qui réunit les diocèses du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, ce qui ne dédommage pas pour autant l'archevêque, Monseigneur de Durfort, de la perte de son ancien et puissant archevêché. Il démissionne et se voit remplacé par Monseigneur Seguin, ancien chanoine devenu président du Conseil général du Doubs.

En 1791, les paroisses de la ville sont elles aussi reconfigurées et se portent à présent au nombre de huit : Saint-Jean, Saint-Pierre, La Madeleine, Saint-Marcellin (aux anciens Bénédictins de la rue Saint-Vincent), Saint-Donat, Bregille, Saint-Ferjeux et La Vèze.

La ville ne retrouve un épanouissement intellectuel et économique qu'avec le Consulat et l'Empire. Besançon obtient en effet une préfecture en 1800, une cour d'appel en 1811, un lycée et une université. Une des satisfactions des Bisontins est le rétablissement de l'Archevêché, qui englobe les évêchés d'Autun, Metz, Strasbourg, Nancy et Dijon. Conjugué aux débuts de l'horlogerie, ce nouveau souffle relance l'activité bisontine qui envisage dès lors le XIX[e] siècle avec confiance.



Jean Alexis Cornu, La fête de la fédération, 1790, gouache, Besançon, collection du musée du Temps

Orginaire d'une famille de Besançon, Cornu a laissé quelques vues précieuses d'événements ou de monuments disparus, notamment cette fête célébrée près de Saint-Ferjeux le 14 juillet 1790. Alexandre Bertrand, architecte bisontin, avait réglé tous les détails de ce jour faste et dessiné le monument central, édicule corinthien de six colonnes.

Le label **« Ville ou Pays d'art et d'histoire »** est attribué par le ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la création, à la qualité architecturale et au cadre de vie.

Textes | Besançon, ville d'art et d'histoire

Maquette | Direction Patrimoine Historique | d'après DES SIGNES, studio Muchir Deslouds 2018

Cartographie | Direction Patrimoine Historique

Impression | Imprimerie Simon Graphic, Ornans

Toute la programmation de Besançon, ville d'art et d'histoire sur Facebook et Instagram@besancon.villedartetdhistoire, et sur l'agenda Sortir.besancon.fr

Crédits

© RMN / Grand Palais, p. 4 : inv. 2927, photo René-Gabriel Ojeda et Franck Raux, montage Dominique Couto ; p. 6 : inv. MV 6360, photo Jean-Marc Manaï ; p. 24 : inv. MV 3881, photo Gérard Blot | © Kunstmuseum Luzern, Depositum der Stiftung BEST Art Collection Luzern, vormals Bernhard Eglin-Stiftung, photo Robert Baumann, p. 14 : à gauche, inv. M 79x ; à droite : inv. M 80x | © Département du Doubs, Archives départementales, couverture et p. 26 : 4 E 108/31-1 | © Musée du Temps de Besançon, p. 9 : inv. 2022.1.1, photo Éric Chatelain ; p. 39 : inv. D. 3327, photo Pierre Guenat | © Direction Patrimoine Historique, Ville de Besançon, p. 11 : Thomas Chenal et Cathy Mauger| © Nicolas Waltefaugle, 2022, p. 28 et 29| © Bibliothèque municipale de Besançon, p. 7 : inv. Yc.Z.27, vue de la citadelle de Besançon, vers 1730 ; p. 12 : Ge.c.Besançon.208.1 ; p. 13 : inv. EST.FC.3015 ; p. 17 : ms. 1007 ; p. 18 : Yc.Bes.B2.6 ; p. 19 : EST. FC.1167 ; p. 20 : EST.FC.1771 ; p. 21 : vue du quai d'aval de la rive gauche du Doubs, avant 1776, aquarelle, 160x268 mm, Yc.Bes.B5.1a ; p. 25 : ms. Z 403 ; p. 33 : 13831-26 et 13831-27 ; p. 34 : Yc.Bes.e1 ; p. 35 : Yc.Bes.B4.3 ; p. 36 : ms. Académie 33, 12e feuille ; p. 37 : idem, 11e feuille

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE Liberté Égalité Fraternité

Ville de Besançon

besançon booster de bonheur

BESANÇON VILLE D'ART & D'HISTOIRE